



**COMMUNE D'AINAY LE CHATEAU**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du vendredi 21 septembre 2018**

L'an deux mil dix-huit, vendredi vingt-et-un septembre à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune d'Ainay-le-Château.

**ETAIENT PRESENTS :**

Stéphane MILAVEAU	X	Gérard BARROY	X	Raynald GUIRIEC	X
Marc SIGNORET	X	Agnès PUTHINIER	X	Bernard JACQUET	X
Corinne COUPAS	X	Mayeul BOUCAUMONT	EXC	Virginie LAVALETTE	EXC
Thierry AUDOUIN	X	Isabelle COINE	EXC	Véronique SERMONDADAZ	X
Bernadette ACCOLAS	EXC	Annie GAUMET	X	Thierry TRUFFY	X

3 Procurations :

Bernadette ACCOLAS donne pouvoir à Corinne COUPAS  
Mayeul BOUCAUMONT donne pouvoir à Stéphane MILAVEAU  
Virginie LAVALETTE donne pouvoir à Marc SIGNORET

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT :**

M. Jean-Luc REBY – Mme Françoise SCHEEPERS  
Compte-rendu rédigé par Françoise SCHEEPERS

**En préambule :**

- Compte-rendu du mardi 26 juin 2018, approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.
- Monsieur le Maire informe vouloir modifier l'ordre du jour en intégrant un point supplémentaire relatif aux Domaines, ne figurant pas sur la convocation de Conseil :

**Point Supplémentaire : DOMAINES COMMUNAUX**

**Installation de Corentin MILAVEAU :** Stéphane MILAVEAU, en qualité de locataire du domaine de La Brosse et des terres appartenant à la commune d'Ainay-le-Château informe le Conseil Municipal que son fils Corentin s'installe en qualité de jeune agriculteur et qu'ils ont créé une société en date du 1<sup>er</sup> juillet 2018. Une douzaine d'hectares dont l'EARL MILAVEAU avait la location, seront attribués à son fils Corentin, pour son installation.

**Autre installation :** Il informe, par ailleurs, qu'un autre jeune agriculteur serait susceptible de reprendre un domaine communal, situé sur la commune de Vernais (Cher) après le départ en retraite de l'actuel exploitant.

**Point n°1 : Travaux en cours**

**Salle de musique :** M. SIGNORET informe que les travaux d'agrandissement de la salle de musique, située Place Victor Hugo, ont commencé début septembre. Deux garages communaux seront utilisés au final au lieu d'un seul, d'une superficie de 15 m<sup>2</sup> chacun. Cela permet d'obtenir un agrandissement significatif en sachant que les toilettes « handicapés » nécessitent un espace conséquent d'environ 4 m<sup>2</sup>. Les travaux avancent vite. Les murs ont été montés, les tranchées assainissement creusées. Des fenêtres avec grilles de protection ont été achetées et seront posées très prochainement. M. Signoret pense que les travaux seront terminés fin de semaine prochaine vers le 28 septembre prochain.

**Maison 10 place du Champ de Foire :** Les gros travaux ont été terminés fin juillet et quelques petites finitions ont été faites courant août. La maison est occupée désormais par un locataire. Reste le crépi à terminer. C'est un voisin proche de la maisonnette qui a proposé de refaire le crépi, gracieusement. Il a commencé en juillet et terminera très prochainement. La mairie le remercie vivement.

**Point n°2 : Suivi des travaux de l'extension de la Maison Médicale**

M. AUDOUIN informe que le chantier se déroule bien. Les délais sont respectés. Les artisans jouent le jeu et l'architecte en charge de la maîtrise d'œuvre est pleinement satisfait. Les volets roulants qui ont été posés en 2010 n'ont jamais vraiment donné satisfaction. Plusieurs moteurs sont tombés en panne depuis la création de la maison médicale. Après inspection, le réparateur a confirmé la mauvaise qualité des moteurs. Afin d'éviter de connaître la même chose pour les volets de l'extension, il a été demandé à l'architecte de veiller au changement de marque

du produit sans qu'il y ait de surcoût. Les élus ont demandé aussi, sur conseil des professionnels de santé, à ce que ces rideaux fonctionnent en filaire. En effet, les professionnels déplorent le vol des piles à l'intérieur des télécommandes, dans les salles d'attente.

Les élus sont impliqués dans l'installation de nouveaux professionnels et bataillent pour offrir des locaux fonctionnels qui permettront d'exercer dans d'excellentes conditions de travail. La municipalité se félicite de pouvoir travailler en parfaite entente avec tous et d'avoir pu élaborer, ensemble, le projet d'extension. Mme COUPAS espère que l'AQSMR (Association pour la Qualité de Soins en Milieu Rural) à qui les locaux sont loués et qui gère la maison médicale, marchera dans le même sens que les élus en précisant que la gestion des locaux, particulièrement, la mise à disposition auprès d'intervenants extérieurs, ne fasse pas l'objet de spéculations maladroites. Les salles doivent être proposées à tout praticien à une tarification correspondante à celle appliquée dans les maisons de santé du territoire.

### **Point n°3 : SEAU – Ecoquartier**

Mme COUPAS informe le conseil que la subvention départementale aux éco-quartiers sera débattue en assemblée du Département lundi 24 septembre, la SEAu (Société d'Équipement d'Auvergne) misant sur une participation du département de 30 000 euros.

Au vu du bilan du 31 décembre 2017, Mme COUPAS demande à ce que l'assistance de commercialisation soit révisée par la SEAu. En 2012, lors de la création de la concession d'aménagement, il y avait 18 lots à commercialiser, en 2018, il n'y en a plus que 12, soit 6 lots à 1 400 €/lot de moins, cela représente une baisse de 8 400 euros.

**Le Compte Rendu à la Collectivité Locale au 31/12/2017 est validé (avec deux abstentions) ; la participation communale 2018 est de 13 000 €.**

Les élus regrettent sincèrement qu'il n'y ait pas d'investisseurs pour créer une maison de retraite de type MARPA (Maison d'accueil rural pour personnes âgées). Monsieur le Maire croit que cela sera réalisable et est optimiste puisque la mairie a déjà été contactée à deux reprises par des investisseurs potentiels.

### **Point n°4 : ÉCOLE – rentrée des classes année scolaire 2018-2019**

Mme COUPAS informe l'assemblée de l'effectif des classes pour l'année 2018-2019. La maternelle compte 40 élèves en Petite Section, Moyenne Section et Grande Section, et 7 élèves en CP. L'école élémentaire totalise 64 élèves en CP, CE1, CE2, CM1 et CM2. L'effectif des CP étant particulièrement élevé cette année, les élèves ont été répartis entre la maternelle et l'élémentaire. Mme COUPAS informe de l'arrivée de Mme Pascale METENIER, employée de la Communauté de Communes qui assure le secrétariat de l'école et un contrat civique effectué par M. Baptiste LAMARQUE. Aucun changement n'est à noter pour les maitresses. Mme Devaux est directrice, elle enseigne aux élèves de CM1-CM2, Mme CHRISTODOULOU aux élèves de CE2-CM1 et Mme HERPOEL aux élèves de CP- CE1.

Les élus déplorent l'absence d'activités extrascolaire pour une grande majorité d'enfants. Les élus rappellent que cela implique un investissement des parents notamment dans le transport des enfants. Les présidents d'association regrettent le peu d'inscriptions aux associations sportives ou culturelles en ce début d'année scolaire. Mme COUPAS, en sa qualité de Présidente de la Communauté de Communes, propose de faire passer un questionnaire pour recenser les activités exercées et les centres d'intérêts des élèves.

### **Point 5 : Sentier de randonnées**

Mme Corinne COUPAS explique que la Communauté de Communes du Pays de Tronçais a dénombré une douzaine de chemins praticables, propices à la randonnée pédestre en faisant le constat qu'il y a peu de chemins mais beaucoup de goudrons sur le territoire.

Le circuit de randonnée tel que proposé, partira de la place à AINAY, direction l'arrière du Centre Hospitalier, puis les Etourneaux, Boulivier sur la Commune de St Bonnet-Tronçais, La Peloterie, Le Point du Jour, L'Orée du Bois, le rond de Richebourg, le rond de Morat, arrivée à St-Bonnet-Tronçais, une partie du tour de l'étang de St Bonnet, puis direction La Pacaudière à Braize, la Cornille, La Bergerie de Saint-Mamet, Les Bonnes, Les Popelars jusqu'à La Chaume, le parcours fait 27,5 km avec 75 % de terres. Le sentier n'a pas encore de nom, une proposition a été faite « Le sentier des muletiers », Mme COUPAS demande de réfléchir à cette proposition ou en faire une autre. La Communauté de Communes réalise des plaquettes à cet effet ainsi qu'un support dématérialisé pour communiquer et promouvoir le circuit.

Mme COUPAS aimerait créer une sous-commission qui travaillerait sur les informations pour rendre attrayant le parcours et informer le marcheur ; elle propose de créer des fiches explicatives sur l'histoire du lieu et sur le patrimoine et baliser les chemins par des feuilles de chêne réalisées en

bois, agrémentées par ces informations sur les lieux. Les élus décident de faire partie de cette commission : Annie GAUMET, Thierry TRUFFY, Raynald GUIRIEC et Corinne COUPAS.

### **Point n°6 : Bilan des festivités estivales**

M. AUDOUIN revient sur l'ensemble des festivités qui ont eu lieu durant la saison 2018 :

- Le 21 juin, fête de la musique en centre bourg : cet évènement est organisé par la Municipalité en partenariat avec les associations « Les Triolets », la Fanfare l'Indépendante, Castel Country et Bistrot Culture. Un bémol : Le café des sports étant fermé, la restauration ne s'est pas déroulée comme les autres années et le temps était particulièrement froid en soirée. Conclusion l'édition 2018 a été une réussite en demi-teinte.

- Le 30 juin, la Fanfare l'Indépendante a organisé l'Indépendante Day. Gros succès avec un super concert du groupe « Transat ». Très belle soirée avec un très beau temps.

- Le 1<sup>er</sup> juillet, les jeux inter-villages ont eu lieu à Valigny. Les castelainaisiens ont remporté les jeux avec leurs nouveaux teeshirts aux couleurs de la Commune sous une chaleur écrasante. Félicitations aux courageux participants.

- Le 14 juillet, traditionnelle brocante avec 185 exposants organisée par le Comité des Fêtes et tirage du feu d'artifices en nocturne sur les remparts, financés par Intermarché et la Municipalité. Très gros succès. Le public est de plus en plus nombreux. Très belle réussite.

- A partir du 24 juillet et en août, le Tennis Club a organisé ses grands tournois d'été, tournois jeunes (76 joueurs), tournois Open et Vétérans (98 joueurs). Le club se porte bien avec, à sa tête, un nouveau président, M. Jean-Sébastien PLO depuis peu.

- Le 4 août, le marché nocturne a été organisé par le Comité des Fêtes pour la 1<sup>ère</sup> fois. Cet évènement était organisé autrefois par les Artisans et Commerçants, est toujours apprécié par la population et les vacanciers.

- Du 15 juillet au 19 août, tous les dimanches soirs, Bistrot Culture a organisé ses Guinguettes réunissant jusqu'à 300 personnes en plein air. Bel ambiance, beaux concerts.

- Le 15 août, L'Étrier d'Ainay a organisé son exposition et concours de chevaux de races. Un regret, peu de participants par rapport aux autres années. Beaucoup de visiteurs (500 annoncés),

- Le 28 août, N. PASQUIER a organisé un concert lyrique en l'église St-Etienne. Très grand moment. Une cantatrice merveilleuse. Vif succès, d'autres dates seront programmées en 2019.

- Le 15 septembre, Journée du patrimoine 2018 conduite par Nathalie PASQUIER. Visite des tours militaires et civiles d'Ainay-le-Château. Gros succès également. Grâce à une documentation minutieuse, Nathalie a captivé le groupe d'une cinquantaine de personnes intéressées par l'histoire médiévale d'Ainay-le-Château.

- Le 16 septembre, Les Fêt'arts ont organisé leur traditionnelle marche des glands. Plus de 80 marcheurs ont joué le jeu en alternant marche et repas, malgré un dimanche caniculaire.

Monsieur le Maire s'associe à Monsieur AUDOUIN pour remercier l'ensemble des associations et tous les bénévoles pour ce bien bel été.

### **Point n°7 : Projet Restaurant**

Monsieur le Maire informe, avoir reçu début septembre, Mme Marielle AUCLAIR et Mme Estelle VENIER de la mission Accueil du Département de l'Allier. Cet entretien avait pour but de décrire le projet Restaurant afin de leur permettre la réalisation d'une plaquette détaillée du projet. Cette présentation sera largement diffusée, par le Département et la Commune, en papier et en dématérialisé, dans le but de recruter un chef gastronomique.

### **Points à délibérer**

Monsieur le Maire donne la parole au secrétariat de mairie :

#### **- Protection des données à caractère personnel :**

**Mme Françoise SCHEEPERS** intervient au sujet de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la Protection des données à caractère personnel, l'ATDA propose de renforcer la sécurité des données personnelles, d'adapter les droits et les libertés des personnes aux conditions de l'ère numérique, de réaffirmer le droit des personnes, d'augmenter les sanctions encourues et enfin, de créer un cadre juridique unifié dans la gestion des données personnelles.

La commune est déjà adhérente de l'ATDA qui est un établissement public administratif qui a pour objet d'apporter une assistance d'ordre juridique, financier et technique auprès des collectivités adhérentes. L'ATDA propose le service optionnel au RGPD (règlement général sur la protection des

données) en s'acquittant de la contribution financière de 1 000 € pour la strate de 1 000 à 1 999 habitants.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'opter pour ce service supplémentaire qui sera effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2019.**

#### **- Encaissement de chèques de remboursement assurances :**

**Mme F. SCHEEPERS** informe le Conseil Municipal qu'il est parvenu en mairie plusieurs chèques de remboursement correspondants à des sinistres ou des remboursements d'indemnités journalières comme suit :

Candélabre endommagé par véhicule de LA POSTE :	2 182,80 €	chèque n°7859526
Tempête du 11 décembre 2017 Domaine Bois de Trousse :	2 766,00 €	chèque n°7866263
Candélabre endommagé par véhicule de LA POSTE (suite) :	288,00 €	chèque n°7870036
Indemnités Journalières/A.T. :	4 940,59 €	chèque n°5058083
Bris de glace Cabine de tracteur lors du broyage :	800,27 €	chèque n°5058462
Par ailleurs, deux autres règlements sont attendus :		
Tempête Domaine de La Brosse :	2 040,00 €	
Sinistre DAB du 19 mars 2018 :	1 028,12 €	

**Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, accepte d'encaisser immédiatement les chèques émis par la Smacl Assurances**

#### **- Baptême de la caserne des Pompiers :**

**Mme F. SCHEEPERS** donne lecture du courrier reçu des Pompiers demandant à titre exceptionnel une aide à l'organisation de la réception pour le baptême de la caserne des Sapeurs Pompiers au nom du Capitaine Jean-Claude CABOURET qui a eu lieu le 2 septembre 2018.

**Les élus acceptent de participer à hauteur de la dépense. Un courrier leur sera envoyé pour demander la présentation de factures.**

#### **Questions diverses**

**Raynald GUIRIEC** fait remarquer que les bennes d'ordures ménagères sont pleines bien avant le passage hebdomadaires des éboueurs et que des administrés, non adhérents du SICTOM de Cérilly, utilisent les containers placées sur la commune. L'élu demande l'instauration d'un système de contrôle des redevables.

L'assemblée déplore les incivilités de certains administrés qui n'hésitent pas à abandonner leurs ordures n'importe où. Les élus évoquent la possibilité de supprimer totalement les containers mais cela risquerait d'accentuer le problème de décharges sauvages déjà constatées. Le problème est complexe et sera à nouveau abordé.

**Corinne COUPAS** revient sur la 2<sup>ème</sup> édition du FORUM DES ASSOCIATIONS qui a eu lieu le samedi 8 septembre au parc des expositions de Cérilly. Cet événement avait pour but de faire découvrir au public les associations du Pays de Tronçais. Un guide est édité répertoriant, par type d'activités, les 200 associations qui participent activement à l'animation du territoire. Il est disponible en mairie.

**Thierry TRUFFY** informe le conseil que le SICTOM de Cérilly a fait l'achat d'un camion.

**Jean-Luc REBY** intervient au sujet de la voirie ; plusieurs devis ont été demandés aux sociétés de signalisations pour l'acquisition de panneaux lumineux de limitation à 50. Les prix remis pour 4 panneaux avec alimentation solaire s'élèverait entre 6 000 € à 7 000 €, détection avec radar 4 500 € à rajouter. La dépense reste élevée et ne convient pas aux conseillers. La prochaine réunion de signalisation aura lieu le 27 septembre pour trouver des solutions efficaces et moins onéreuses.

- Stationnement interdit : suite à des problèmes de stationnement récurrents, Rue Traversière, les élus décident l'interdiction de stationner dès deux côtés de cette rue.

**Véronique SERMONDADAZ**, demande à l'assemblée, suite aux travaux de construction de bâtiments agricoles au lieu-dit Charnoux, sur la propriété de Nicolas GAILLARDON de limiter ou d'interdire les poids lourds, route de Charnoux et principalement sur le pont au lieu-dit « Brûlepot », recensé comme ouvrage fragilisé.

L'interdiction au plus de 7.5 T empêcheraient aussi les engins agricoles de circuler. Monsieur le Maire n'y est pas favorable. Il préconise le dialogue avec Nicolas GAILLARDON pour interdire le passage des 44 tonnes par « Brûlepot » et imposer les livraisons par la D951.

**Annie GAUMET** informe que dans le cadre de l'aménagement de l'espace privatisée devant la boutique « Au petit Bonheur », il sera demandé au propriétaire de bien vouloir planter et arroser les jardinières mises à sa disposition. Cet aménagement a pour but d'empêcher le stationnement « sauvage » devant la propriété, lieu étroit et difficile d'accès.

- Remise des Récompenses : Dans le cadre, du concours des maisons fleuries, la cérémonie de remise des récompenses aura lieu le vendredi 16 novembre 2018 à 18h30 à la maison des Chaumes. Tous les employés du service technique sont conviés. La presse est invitée, un vin d'honneur clôturera la cérémonie.

- La commission Fleurissement aimerait savoir qui a bouché le trou dans le jardin du Vieux Château et arraché le rocher, et pourquoi ? Il s'agissait d'une entrée souterraine de la cave du vieux château. Les élus trouvent cela regrettable, aucun ordre n'avait été donné dans ce sens.

- La Commission demande à Jean-Luc REBY d'obtenir la référence de peinture pour repeindre les portes en bois de l'église, côté parvis. Au niveau espaces verts, la place de l'église est à nettoyer régulièrement, l'angle à habiller d'une charrette peinte en bleu.

- La Commission demande à ce que le massif réalisé au Champ de la Ville soit refait.

- La Commission demande de planter des iris aux pieds des arbres Faubourg de Moulins.

**Monsieur le Maire** informe que le contrat de l'agent en charge du nettoyage de la voirie sera prolongé jusqu'à la Toussaint, dans le cadre d'un accroissement temporaire de travail.

**Agnès PUTHINIER** informe l'assemblée que des adolescents occupent illégalement la propriété de Mme OHMAK (décédée), rue de Salvart. Elle demande la mise en sécurité des lieux ce qui est validée par le Conseil.

**Marc SIGNORET** informe que la chaudière au domaine du Moulin de la Rivière est défectueuse, qu'il convient de la remplacer. Un devis sera demandé à un professionnel dès la semaine prochaine. Il est noté également qu'une fenêtre sera à changer.

- Monsieur SIGNORET en tant qu'administrateur du CREDIT AGRICOLE, informe que le CACF a envoyé un courrier pour confirmer l'attribution d'une subvention de 8 000 € pour la rénovation du Patrimoine au Vieux Château. La municipalité très sensible à ce geste, les remercie vivement.

**Le prochain conseil municipal n'est pas fixé  
(avant le 21 décembre 2018)**

**L'ordre du jour épuisé, M. le Maire lève la séance.**